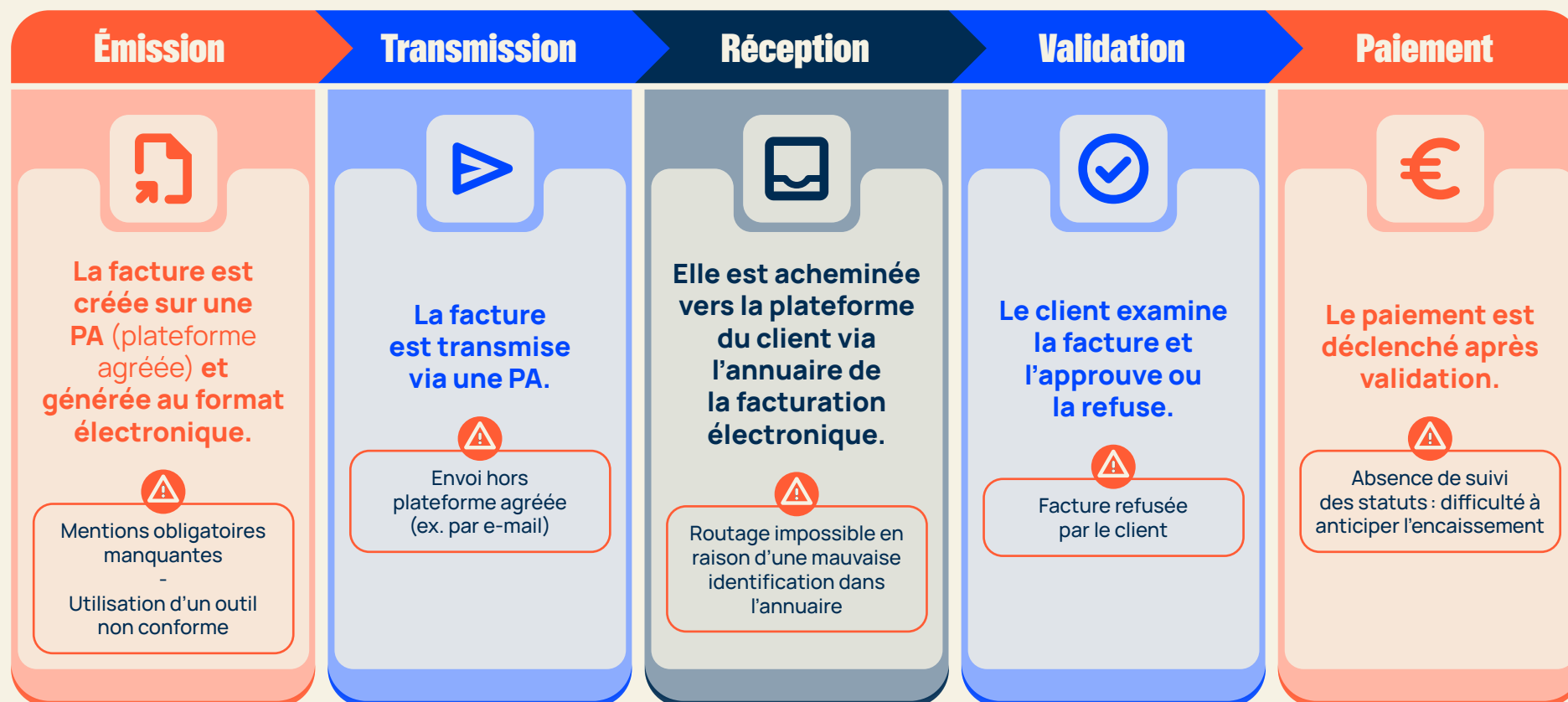


De l'émission au paiement:

où vos futures factures électroniques peuvent-elles rester bloquées ?

Dès septembre 2026, vos factures devront transiter dans un parcours électronique structuré.
Voici les points de vigilance pour éviter tout blocage.



5 points à sécuriser avant septembre 2026

pour un parcours facture sans accroc !

Choisir une PA (plateforme agréée) immatriculée
par l'État comme celle de Cegid

Émettre vos factures dans un format
électronique conforme (Factur-X, UBL ou CII)

Bien renseigner les nouvelles mentions obligatoires
(SIREN client, nature de l'opération, adresse de livraison...)

Vérifier votre inscription dans l'annuaire
de la facturation électronique

Suivre le statut de vos factures en temps réel

Rappel utile :

le calendrier de la réforme

Sept. 2026:

Réception obligatoire
pour toutes les entreprises.
Émission obligatoire pour
les grandes entreprises et ETI.

Sept. 2027:

Émission obligatoire
pour les TPE, PME et
micro-entreprises.

Besoin d'être accompagné(e) dans votre transition vers la facturation électronique ?

EBP

Siège social
2 rue Marcel Dassault,
78125 Gazeran

